



Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Rapport de suivi de consultation publique

Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
(PAFIO) 2019

Unité d'aménagement 064-52

Région des Laurentides

Du 21 mai au 14 juin 2019

Votre gouvernement

Québec

Remerciements

Nous tenons à remercier la Municipalité régional de comté (MRC) d'Antoine-Labelle pour son implication dans l'organisation des consultations publiques, ainsi que les membres de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) pour leur collaboration.

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction générale du secteur sud-ouest
Direction régionale de la gestion des forêts Lanaudière-Laurentides
545, boulevard Crémazie Est, 8^e étage
Montréal (Québec) H2M 2V1
Téléphone : 514 873-2140
Télécopieur : 514 873-8983
Courriel : laurentides@mffp.gouv.qc.ca

Crédit photo de la page couverture

Véronique Coudé

Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto verso, est disponible uniquement en ligne à l'adresse suivante : www.mffp.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Table des matières

1. Contexte	2
2. Objectifs de la consultation publique	2
3. Unité d'aménagement visée par la consultation publique	4
4. Commentaires reçus	5
5. Conclusion	11

Liste des tableaux et des figures

Carte 1. Unités d'aménagement visées par la consultation publique sur le PAFIO 2019 dans la région des Laurentides.....	4
Tableau 1. Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires.....	5
Tableau 2. Préoccupations concernant des secteurs d'intervention	6
Tableau 3. Réponses aux thèmes abordés dans les commentaires reçus.....	7
Tableau 4. Composition de la TGIRT Sud des Laurentides	12
Tableau 5. Liste des sigles et acronymes	13

1. Contexte

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1), adoptée en mars 2010, accorde au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs la responsabilité d'élaborer des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). Elle exige également que ces plans, dont l'élaboration s'appuie sur le principe d'aménagement écosystémique, soient soumis à une consultation publique.

Par conséquent, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mandaté la MRC d'Antoine-Labelle pour organiser une consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel. Ce plan comprend l'unité d'aménagement (UA) 064-52 qui couvre les terres publiques du sud-ouest de la MRC d'Antoine-Labelle et de la portion est de la réserve Papineau-Labelle.

Conforme au plan tactique (PAFIT), le PAFIO contient les secteurs d'intervention potentiels où se réaliseront la récolte de bois et d'autres activités d'aménagement (travaux sylvicoles non commerciaux et voirie forestière).

La consultation publique sur le PAFIO a été réalisée pour l'ensemble du territoire public des Laurentides, c'est-à-dire pour les UA 061-51, 064-52 et 064-71. La population a été informée de celle-ci par l'entremise des journaux locaux ainsi que des sites Web de la MRC d'Antoine-Labelle et du MFFP. Des courriers postaux et électroniques ont également été envoyés aux différents partenaires régionaux susceptibles d'être intéressés par l'aménagement forestier de la forêt publique (municipalités, MRC, associations de lacs, acériculteurs, membres de la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, etc.).

Deux séances d'information publiques se sont tenues les 22 et 29 mai 2019, respectivement à Mont-Laurier et à Mont-Tremblant. Ces séances ont permis à près de 35 personnes de s'exprimer sur le PAFIO des 3 UA en consultation. Le public de même que les différents partenaires régionaux dont le territoire est touché par la planification forestière étaient invités à soumettre leurs commentaires et préoccupations sur le site Web du MFFP ou à venir rencontrer les aménagistes directement aux bureaux du MFFP ou de la MRC de Matawinie. Une ligne téléphonique y était également dédiée. Les cartes des secteurs consultés dans le cadre de la présente consultation publique, de même que celles des secteurs consultés antérieurement, sont toujours accessibles sur le site Web du MFFP.

Le bilan détaillé de la consultation publique se trouve dans le rapport rédigé par la MRC d'Antoine-Labelle, qui est accessible en ligne¹.

¹ Rapport de consultation publique – Région des Laurentides. Consultation publiques. Plans d'aménagement forestier intégré opérationnels des unités d'aménagement 061-51, 064-52 et 064-71. Tenue durant la période du 21 mai au 14 juin 2019. Réalisé par la MRC d'Antoine-Labelle [En ligne] https://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/sites/www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/files/upload/rapport_consultation_pafio_laurentides_mai2019.pdf

2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique s'est tenue du 21 mai au 14 juin 2019. Cette consultation concernait le PAFIO qui couvre la région des Laurentides. Durant cette période, la population a été invitée à soumettre ses questions et à émettre ses commentaires à l'égard des PAFIO, entre autres, sur les éléments de contenu suivants :

- les secteurs d'intervention potentiels;
- la superficie d'intervention;
- les traitements (commerciaux et non commerciaux);
- la localisation des chemins principaux et des autres infrastructures;
- le transport des bois.

La consultation publique 2019 visait à :

- favoriser une meilleure compréhension, au sein de la population, de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et à y intégrer, lorsque possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources forestières et du territoire forestier;
- harmoniser l'aménagement forestier aux valeurs et aux besoins de la population;
- permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possible compte tenu de ses responsabilités.

Portée et limite de la consultation publique

La consultation publique permet de prendre en compte les intérêts et les préoccupations des personnes intéressées par l'aménagement durable et la gestion des forêts du domaine de l'État.

Elle ne vise pas la remise en question des affectations du territoire public prévues ou approuvées par le gouvernement ni les droits forestiers consentis par le Ministère. Elle ne porte pas sur la vision, les orientations ou les objectifs d'aménagement durable des forêts établis dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts.

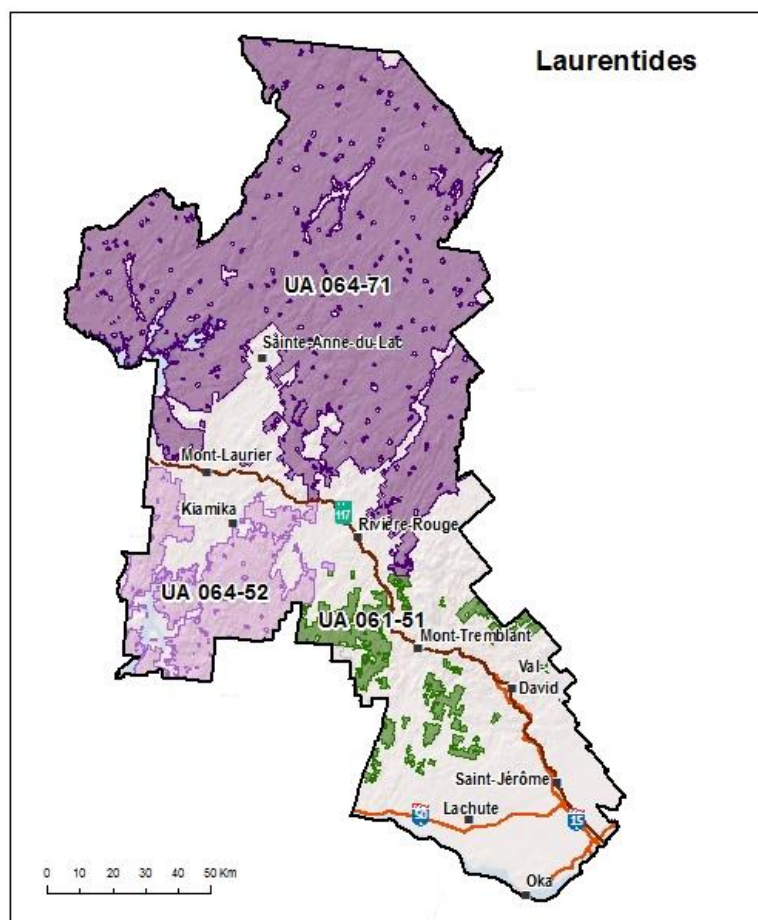
3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique

La consultation publique sur le PAFIO portait sur les unités d'aménagement 061-51, 064-52 et 064-71. Il faut noter que le territoire de ces UA s'étend au-delà de la région administrative des Laurentides, puisqu'il inclut de petites portions des régions administratives de la Mauricie et de Lanaudière.

Étant donné les différentes réalités qui existent entre les différentes UA des Laurentides, le présent rapport ne porte que sur les commentaires émis pour l'UA 064-52, située dans la portion sud-ouest de la région. Les rapports des autres UA sont accessibles en ligne sur le site Web du MFFP.

<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/consultation-public-partenaires/rapports-consultations-plans-damenagement-forestier-integre/>

Carte 1. Unités d'aménagement visées par la consultation publique sur le PAFIO 2019 dans la région des Laurentides



4. Commentaires reçus

4.1 Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Les commentaires reçus dans le cadre de cette consultation publique ont surtout été émis au nom d'organismes. Le tableau 1 indique le nombre de répondants.

Tableau 1. Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Unité d'aménagement	Nombre d'organismes	Nombre de personnes (à titre personnel)
UA 064-52	3	0

4.2 Réponse du MFFP aux commentaires reçus

Le présent rapport fait suite au rapport de la MRC d'Antoine-Labelle, dont la responsabilité était de recueillir les commentaires émis lors de la consultation publique. Ce rapport est accessible en ligne :

https://www.mrc-antoine-labelle.gc.ca/sites/www.mrc-antoine-labelle.gc.ca/files/upload/rapport_consultation_pafio_laurentides_mai2019.pdf

Étant donné le nombre important de commentaires reçus et considérant que plusieurs d'entre eux abordaient les mêmes thèmes, le MFFP a choisi de présenter ces commentaires sous forme de tableau qui regroupe les différentes préoccupations émises. Cette façon de faire permet au lecteur de repérer l'information plus rapidement, tout en lui donnant une vue d'ensemble des préoccupations soulevées par les participants. Ce dernier pourra ainsi prendre connaissance de l'ensemble des réponses du MFFP par thème et avoir un aperçu du suivi qui sera fait.

Le **tableau 2** fait état des préoccupations émises pour des secteurs d'intervention précis. Le **tableau 3** regroupe, par sujet, les commentaires reçus et résume le suivi réalisé par le MFFP. Il précise la catégorie de participants qui ont émis les commentaires, lesquels ayant pu avoir été faits par un ou plusieurs d'entre eux. La plupart des commentaires reçus se rapportent à des enjeux discutés à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire Sud des Laurentides, dont la liste des membres figure dans le **tableau 4**.

Il est important de noter que les commentaires relatifs à un chantier précis (travaux commerciaux et non commerciaux) ont été systématiquement transmis aux responsables de la planification forestière du Ministère et aux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA), lorsque c'était applicable. Les commentaires émis lors de consultations antérieures ont été conservés.

L'usage de sigles et d'acronymes facilite la lecture des tableaux. La liste de ces sigles et acronymes, accompagnée d'une courte définition, figure dans le **tableau 5**.

Tableau 2. Préoccupations concernant des secteurs d'intervention²

Secteur	Répondants	Types de préoccupations émises
CANSO	Sépaq	Taille des coupes, répartition dans le temps, milieu aquatique.
CLOUTIER_EST	Sépaq	Cohabitation entre les utilisateurs
CORNEMUSE	Sépaq	Cohabitation entre les utilisateurs
DABO	Sépaq	Maintien d'infrastructures (sentiers pédestres et belvédères), quiétude, calendrier des opérations.
DUSOURD	Sépaq	Paysage, emplacement des coupes.
ERNEST	Sépaq	Paysage, milieu aquatique, quiétude et calendrier des opérations
FAON	Sépaq	Milieu aquatique
FERIN	Sépaq	Cohabitation entre les utilisateurs
GRON	Sépaq	Accès au territoire faunique structuré, fermeture de chemins, quiétude et calendrier des opérations.
GUIBORD	Sépaq	Accès au territoire faunique structuré, fermeture de chemins, cohabitation entre les utilisateurs.
HYDROPLANE	Sépaq	Cohabitation entre les utilisateurs
KING	Sépaq	Cohabitation entre les utilisateurs
LESAGE	Coalition Minerve	Paysage après les travaux, information générale sur la planification forestière dans le secteur.
MOUFFLET	Sépaq	Maintien d'infrastructures (sentiers d'hiver), paysage, quiétude, calendrier des opérations.
OLAMAN	Sépaq	Quiétude et calendrier des opérations
OLAMAN_PEU	Sépaq	Quiétude et calendrier des opérations
ORIGNY_NORD	Sépaq	Période de chasse
ORIGNY_SUD	Sépaq	Période de chasse
PERRAS	Association des pourvoiries des Laurentides	Cohabitation entre les utilisateurs, processus de consultation, fermeture de chemins.
PIE_IX	Sépaq	Accès au territoire, planification du réseau de chemins forestiers, cohabitation entre les utilisateurs
PORTELANCE	Sépaq	Milieu aquatique, quiétude et calendrier des opérations.
SULLIVAN	Sépaq	Paysage, milieu aquatique, quiétude, calendrier des opérations, maintien d'infrastructures (sentiers d'hiver).

² L'intégralité des commentaires émis est disponible dans le rapport de la MRC d'Antoine-Labelle.

Tableau 3. Réponses aux thèmes abordés dans les commentaires reçus

Thème	Répondants	Commentaires résumés	Suivi du MFFP
Accès au territoire	Réserve faunique Papineau-Labelle (Sépaq)	Les commentaires portaient sur :	L'Unité de gestion (UG) des Laurentides rencontre systématiquement les gestionnaires de TFS pour harmoniser les secteurs de coupe. Les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement, responsables de la voirie et de l'harmonisation opérationnelle, participent également à ces rencontres. Différents moyens peuvent être utilisés pour délimiter les contours des TFS. Ce dossier fait partie des éléments de discussion à la TGIRT.
		1) Le maintien d'une limite physique visible (p. ex., lisière boisée) pour déterminer les limites des territoires fauniques structurés (TFS);	
		2) La création de nouveaux chemins qui traversent les limites des TFS et le contrôle des accès par les vieux chemins forestiers;	Les commentaires portant sur la voirie forestière ont été transmis aux BGA, responsables de la voirie et de l'harmonisation opérationnelle. Ces préoccupations seront présentées lors des comités ciblés pour les chantiers mentionnés par les répondants. La création et le contrôle des accès dans les TFS font partie des éléments discutés à la TGIRT.
		3) Le processus de fermeture de chemins.	Le MFFP accepte des demandes de fermetures de chemins que pour répondre à des problèmes précis et ciblés. Ces fermetures ne limitent généralement pas l'accès aux terres publiques. Toute demande est présentée à la TGIRT.
Cohabitation entre les utilisateurs	Association des pourvoiries des Laurentides Réserve faunique Papineau-Labelle (Sépaq)	Les commentaires portaient sur : 1) L'harmonisation des périodes de travaux forestiers avec les périodes de chasse et de pêche;	Le MFFP reconnaît la vocation faunique et récréotouristique de la région. Il est conscient de la sensibilité de la cohabitation entre la villégiature et l'aménagement forestier sur le territoire des Laurentides. Plusieurs initiatives sont proposées pour harmoniser les secteurs de coupes. La TGIRT Sud des Laurentides a établi des mesures d'harmonisation s'appliquant à chaque chantier pour arrimer les travaux forestiers et les périodes de chasse et de pêche. Des rencontres sont organisées avec les gestionnaires de TFS et les BGA pour convenir de mesures d'harmonisation et de calendriers d'opérations permettant la cohabitation des activités forestières avec les autres activités ayant cours sur le territoire.

Thème	Répondants	Commentaires résumés	Suivi du MFFP
Cohabitation entre les utilisateurs (SUITE)		2) La quiétude pendant les périodes de haut achalandage dans les territoires fauniques structurés;	L'UG des Laurentides rencontre systématiquement les utilisateurs concernés par les coupes forestières (p. ex., BGA, municipalités, associations de riverains, TFS, etc.) afin de convenir de mesures d'harmonisation permettant la cohabitation de la villégiature et des activités forestières. Le calendrier d'opération est sous la responsabilité des BGA qui doivent s'entendre avec les autres utilisateurs.
		3) La poursuite des démarches d'harmonisation en cours;	Les démarches d'harmonisation entreprises avant la présente consultation publique seront poursuivies.
		4) L'influence de la dimension des chantiers dans les pourvoies sur l'adaptabilité de la clientèle;	La planification forestière est réalisée à l'échelle de différentes unités territoriales (UTR, UTA, UA). Ces unités territoriales permettent d'atteindre les différents objectifs établis dans le PAFIT (p. ex., aménagement écosystémique, production de bois, etc.).
		5) La prise en compte des zones de chasse des TFS dans la planification forestière pour une meilleure adaptabilité de la clientèle.	Différentes possibilités de discussion sont toutefois offertes aux gestionnaires de TFS pour convenir d'ententes d'harmonisation (p. ex., TGIRT, comités ciblés, projets spécifiques, etc.).
Demandes particulières	Association des pourvoies des Laurentides Réserve faunique Papineau-Labelle (Sépaq)	Certains commentaires portaient sur des éléments particuliers, dans des secteurs précis : - planification forestière, types de travaux et développement futur; - respect des mesures d'harmonisation opérationnelles; - maintien d'infrastructures ou de sentiers; - calendrier d'opération pour maintenir la quiétude.	Les commentaires ont été enregistrés dans les bases de données du Ministère et seront conservés jusqu'à l'étape de planification fine de chantier. Les commentaires émis dans le cadre de consultations antérieures ou de comités ciblés seront ainsi considérés lors de l'harmonisation des secteurs. Les responsables de la planification forestière ou le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement (lorsque la demande concerne les chemins ou le calendrier d'opération) entreront en contact avec les personnes ayant émis des commentaires ou présenté des demandes précises lors de la planification de l'harmonisation du secteur en question. Il est possible de consulter la carte des travaux forestiers en cours de même que l'état d'avancement de chacun ³ .

³ Carte des travaux en cours : <https://crntl.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=66e95514e0b24d0a9f9d9c522c8b5711>.

Thème	Répondants	Commentaires résumés	Suivi du MFFP
Renseignements généraux	Coalition Minerve	Certaines personnes ont contacté la MRC d'Antoine-Labelle et le MFFP pendant la période de consultation. Les questionnements portaient sur : - la localisation et le type des travaux dans un secteur précis; - l'aspect visuel des travaux de récolte; - le processus de planification forestière.	Le MFFP et la MRC d'Antoine-Labelle ont communiqué les réponses à ces représentants lors de la soirée d'information qui s'est tenue le 29 mai à Mont-Tremblant. En complément, les documents officiels relatifs à leurs préoccupations leur ont été transmis par courriel.
Milieux aquatiques	Association des pourvoiries des Laurentides Réserve faunique Papineau-Labelle (Sépaq) MRC d'Antoine-Labelle	Les commentaires portaient sur : 1) La gestion de l'érosion et de l'apport en sédiments dans les lacs et les cours d'eau, plus particulièrement dans les lacs à haut rendement faunique;	Le Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF), balise les activités d'aménagement forestier, notamment par des dispositions qui concernent la protection des rives, des lacs et des cours d'eau. Les exigences concernant les traverses de cours d'eau et le réseau routier visent à réduire les apports en sédiments dans l'eau. Le suivi des opérations est équivalent pour l'ensemble des lacs et des cours d'eau du territoire public. Des mesures particulières sont appliquées aux sites fauniques d'intérêt (SFI) ⁴ .
		2) La protection des frayères;	Plusieurs articles du RADF concernent la protection des frayères. Ces articles visent particulièrement le réseau routier (construction de ponts et de ponceaux), considéré comme le principal élément perturbateur de l'écosystème aquatique.
		3) Le recours à des modalités opérationnelles pour réduire les répercussions sur la faune (p. ex., modulation des traitements sylvicoles, maintien ou élargissement de lisières boisées);	À l'échelle opérationnelle, les chantiers sont analysés par des biologistes du MFFP. Leurs recommandations visent à s'assurer de l'intégration des dimensions fauniques du RADF dans les plans d'aménagement afin de minimiser les répercussions de la foresterie sur la faune et le milieu aquatique.

⁴ Les modalités de protection pour les SFI sont disponibles en ligne : http://foretlanaudiere.org/wp-content/uploads/2017/12/2017-12-04_RA_SFI_Lanaudiere_Laurentides_2017.pdf.

Thème	Répondants	Commentaires résumés	Suivi du MFFP
Milieus aquatiques (SUITE)		4) L'amélioration des outils cartographiques pour l'inventaire des cours d'eau permanents et intermittents afin d'appliquer les protections adéquates sur le terrain.	Le MFFP utilise toutes les technologies disponibles pour augmenter la précision de ses données. Par exemple, les données LiDAR ⁵ sont maintenant disponibles pour la région des Laurentides. Ces données fournissent avec précision l'altitude et les pentes et peuvent être utilisées pour augmenter la précision de la localisation du réseau hydrographique sur le terrain. Les produits dérivés de ces données sont disponibles gratuitement sur le site Web du MFFP.
Paysage	Association des pourvoiries des Laurentides Réserve faunique Papineau-Labelle (Sépaq)	Le maintien du paysage forestier revient fréquemment dans les commentaires. Plusieurs soulignent l'importance du paysage et de l'ambiance forestière. Plus précisément, les commentaires portaient sur : • la modélisation du l'impact visuel à partir de points précis; • le recours à des modalités pour réduire les répercussions sur le paysage (p. ex., modulation des traitements sylvicoles, maintien ou élargissement de lisières boisées); • la superficie des coupes.	Plusieurs paysages font déjà l'objet d'une protection légale. De manière générale, les paysages sont considérés lors du processus d'harmonisation et peuvent faire l'objet de mesures d'harmonisation fine. Des outils de modélisation géomatique sont déjà utilisés pour évaluer le choc visuel des interventions planifiées. Ces analyses seront réalisées aux emplacements mentionnés dans le cadre de la présente consultation et présentées aux acteurs concernés lors de comités ciblés. La TGIRT des Laurentides a ciblé l'enjeu du paysage comme un élément à traiter au cours des prochaines années. Les commentaires reçus dans la présente consultation seront évalués et feront partie des discussions.
Géomatique : Formulaire en ligne et carte interactive	Citoyens et citoyennes Réserve faunique Papineau-Labelle (Sépaq)	La convivialité de la carte interactive et du formulaire géoréférencé est remise en question. Certains estiment que la formule pourrait être améliorée et n'est pas accessible au grand public ou aux organismes couvrant un grand territoire.	Le MFFP a amorcé une démarche d'amélioration en continu et retient les commentaires émis à propos de la carte interactive et du formulaire géoréférencé. Ces commentaires seront repris par un comité de travail dans l'optique d'améliorer les outils qui seront utilisés lors de la prochaine consultation publique.

⁵ Données de haute précision obtenues par la technologie *Light detection and ranging* (LiDAR). Les produits dérivés des données LiDAR sont disponibles gratuitement sur le site Web du MFFP : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/produits-derives-de-base-du-lidar>.

5. Conclusion

La présente consultation publique a permis à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés. Cet exercice s'est avéré profitable autant pour le Ministère que pour la MRC d'Antoine-Labelle, ainsi que pour différentes parties intéressées.

Les nombreux commentaires émis relativement à l'acceptabilité sociale des coupes forestières témoignent de l'importance de cet enjeu dans la région des Laurentides. En ce sens, le MFFP travaillera en collaboration avec toutes les parties concernées dans l'objectif de réaliser un aménagement forestier tenant compte des préoccupations des utilisateurs de la forêt, tout en maintenant une industrie forestière viable.

Au terme de la consultation, les commentaires seront transmis aux aménagistes du MFFP. Ils seront également transmis aux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement, responsables de la voirie forestière. Les commentaires propres aux secteurs destinés à être vendus sur le marché libre par l'entremise du Bureau de mise en marché des bois (BMMB) seront également considérés et transmis aux enchérisseurs.

Le processus d'élaboration des PAFIO implique des échanges avec les parties intéressées (municipalités, associations de riverains, etc.) afin que leurs préoccupations soient prises en compte et fassent l'objet de mesures d'harmonisation. La plupart de ces échanges se font en collaboration avec la TGIRT Sud des Laurentides pour l'UA 064-52. Des rencontres plus ciblées peuvent avoir lieu pour certains sujets précis dans le but d'établir les enjeux et de convenir de solutions applicables.

Chaque secteur est également présenté à la TGIRT Sud des Laurentides, à laquelle siègent des représentants des différents groupes d'utilisateurs du territoire (voir tableau 3). Leurs recommandations sont transmises au Ministère qui réalise la planification forestière finale en tenant compte des recommandations, et ce, dans le respect de la stratégie d'aménagement et du cadre légal.

Compte tenu du rôle important de la TGIRT dans le processus de planification forestière, le Ministère invite les personnes à communiquer avec leurs représentants, au besoin.

Il importe de noter que la consultation des communautés autochtones s'effectue distinctement de celle de la population. Les modalités de cette consultation sont définies conjointement avec les communautés autochtones concernées.

La Direction de la gestion des forêts des Laurentides et de Lanaudière tient à remercier tous ses partenaires, toutes les personnes qui ont collaboré à l'élaboration du PAFIO de même que celles qui ont participé à cette consultation publique.

Tableau 4. Composition de la TGIRT Sud des Laurentides⁶

Catégorie	Membres	Substituts
Président	Jean-Pierre Monette <i>Maire de la municipalité de La Minerve</i>	
Nation algonquine (1)	Vacant	
Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle (1)	Jocelyn Campeau <i>MRC d'Antoine-Labelle</i>	Emmanuelle Marcil <i>MRC d'Antoine-Labelle</i>
Municipalité régionale de comté des Laurentides (1)	Jean-Pierre Dontigny <i>MRC des Laurentides</i>	Gilles Séguin <i>MRC des Laurentides</i> Nicolas Joly <i>MRC des Laurentides</i>
Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut (1)	André Boisvert <i>MRC des Pays-d'en-Haut</i>	
Municipalité régionale de comté d'Argenteuil (1)	Éric Pelletier <i>MRC d'Argenteuil</i>	
Bénéficiaires de garanties d'approvisionnement (3)	Éric Jolicœur <i>Scierie Carrière</i> Guilhem Coulombe <i>Groupe Crête — Division Riopel</i> Jean-Sébastien Perron <i>Lauzon</i>	
Pourvoiries (1)	Myriam Poirier <i>Association des pourvoiries des Laurentides</i>	Jonathan Leblond <i>Fédération des pourvoiries du Québec</i>
Réserve faunique Papineau-Labelle (1)	Christine Lefebvre <i>Réserve faunique Papineau-Labelle</i>	Yannick Dufour <i>Sépaq</i>
Acériculteur (1)	Marcel Lacasse <i>Acériculteur</i>	Andrée Gagnon <i>Club acéricole des Pays-d'en-Haut</i>
Représentant des véhicules hors route (VHR) (1)	Jacques Chainé <i>FQCQ</i>	Miguel Hatin <i>FCMQ</i>
Représentants des sentiers récréatifs non motorisés (1)	Jacques Allard <i>Loisirs Laurentides</i>	
Titulaires de permis de piégeage (1)	Michel Hénault <i>Trappeur</i>	Réjean Marleau <i>ARTLL</i>
Conseil régional de l'environnement (1)	Pierre Lépine <i>CRE Laurentides</i>	
Organisme de bassin versant (1)	Alexia Couturier <i>OBV RPNS</i>	

⁶ Liste datée du 30 mai 2019.

Tableau 5. Liste des sigles et acronymes

Sigle	Nom complet	Précisions
ARTLL	Association régionale des trappeurs de Laurentides-Labelle	Association de trappeurs associée à la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec. Membre de la TGIRT Sud des Laurentides.
BGA	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement	Industriel forestier détenteur d'une garantie d'approvisionnement.
BMMB	Bureau de mise en marché des bois	Entité du MFFP instituée en vertu de la LADTF créée pour mettre en place un marché libre des bois des forêts de l'État.
CRE	Conseil régional en environnement	Organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir le développement durable, de protéger et de valoriser l'environnement. Membre de la TGIRT Sud des Laurentides.
FCMQ	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec	Organisme à but non lucratif voué au développement et à la promotion de la pratique de la motoneige au Québec. Membre de la TGIRT Sud des Laurentides.
FQCQ	Fédération québécoise des clubs quads	Organisme à but non lucratif qui a pour but et objet le développement du loisir quad au Québec. Membre de la TGIRT Sud des Laurentides.
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier	Loi qui régit l'aménagement forestier (A-18.1).
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Ministère
MRC	Municipalité régionale de comté	Entité administrative qui regroupe les municipalités d'un territoire donné.
OBV RPNS	Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon.	Organisme à but non lucratif dont la mission est d'assurer la gestion intégrée de l'eau. Membre de la TGIRT Sud des Laurentides.
OLA	Objectif local d'aménagement	Outil d'aménagement des TGIRT permettant d'intégrer les préoccupations du milieu dans l'aménagement forestier.
PADE	Pourvoirie à droits exclusifs	Entreprise ayant l'exclusivité de l'exploitation de la faune sur un territoire donné, en vertu d'un bail de droits exclusifs de chasse, de pêche ou de piégeage signé avec le ministre.
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel	Plan, préparé pour chaque UA, qui contient les secteurs d'intervention où sont planifiées la récolte de bois ou la réalisation d'autres activités d'aménagement et les mesures d'harmonisation des usages de la forêt retenues par le MFFP.
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique	Plan, préparé pour chaque UA, qui contient notamment l'information sur les possibilités forestières, les objectifs d'aménagement durable des forêts et la stratégie d'aménagement.
PAS	Plan d'aménagement spécial	Plan d'aménagement préparé par le MFFP en vue d'assurer la récupération du bois et, au besoin, la remise en production de

Sigle	Nom complet	Précisions
		superficiés touchées lorsque d'importants massifs forestiers sont affectés par une perturbation naturelle (feux de forêt, épidémies d'insectes ou chablis).
RADF	Règlement sur l'aménagement durable des forêts	Règlement qui régit les interventions en forêt. Le RADF est entré en vigueur le 1 ^{er} avril 2018.
Sépaq	Société des établissements de plein air du Québec	Organisme responsable, entre autres, des parcs nationaux et des réserves fauniques. Membre de la TGIRT Sud des Laurentides.
SFI	Site faunique d'intérêt	Site présentant des caractéristiques fauniques particulières et pour lequel des modalités de protection sont appliquées.
TFS	Territoire faunique structuré	Zone ayant un statut particulier, telles les zones d'exploitation contrôlée (zecs), les réserves fauniques et les pourvoiries à droits exclusifs.
TGIRT	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire	Table de gestion où siègent différents utilisateurs du territoire.
UA	Unité d'aménagement	Unité de territoire qui sert de base au calcul de la possibilité forestière et à la planification des interventions en milieu forestier.
UG	Unité de gestion	Entité du MFFP responsable de l'aménagement forestier et des suivis d'une UA ou d'un regroupement d'UA. Par exemple, l'UG des Laurentides est située à Mont-Laurier et à Mont-Tremblant et est responsable de l'aménagement des UA 061-51, 064-52 et 064-71.
UTA	Unité territoriale d'analyse	Subdivision d'une unité d'aménagement sur la base de laquelle on établit les cibles de certains enjeux, notamment celui de la structure d'âge des forêts.
UTR	Unité territoriale de référence	Unité d'aménagement ou autre territoire forestier du domaine de l'État ou subdivision de ces territoires, d'un seul tenant, sur lequel s'effectue la gestion des ressources forestières.
VHR	Véhicule hors route	Véhicules tout terrain (p. ex., quad) ou motoneiges.